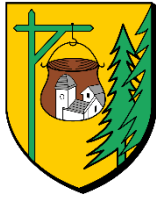


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communes-en-Montagne

## REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2020\_27

### **Délégation de fonction et de signature** **à Mme Carmen VALLET,** **4<sup>ème</sup> adjointe au maire**

Le Maire de Mignovillard,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Carmen VALLET, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- affaires scolaires.

**Article 2 :** Délégation permanente est donnée à Mme Carmen VALLET, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>, y compris d'ordre comptable dans la limite de 5 000 €, relatifs à sa délégation. La signature de Mme Carmen VALLET, dans ce cadre, devra être précédée de la formule suivante : « Pour le Maire et par délégation ». Ces fonctions seront, comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup>, assurées concurremment avec nous.

**Article 3 :** M. le Maire de Mignovillard, Mme Carmen VALLET et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et dont copie sera transmise à M. le Préfet.



Mignovillard, le 26 mai 2020

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

